



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1266

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 19 mars 2018, le conseil a adopté le Règlement numéro 1266, intitulé : « Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et de travaux connexes sur la rue Campbell ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois millions six cent dix-sept mille dollars (3 617 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter lors de la procédure d'enregistrement tenue les 4 et 5 avril 2018;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 27 avril 2018.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi, de 8 h 15 à 12 h, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 9 mai 2018

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE